



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Reinsertion professionnelle ou sociale

Question écrite n° 36529

#### Texte de la question

La loi du 10 juillet 1987 sur l'emploi des travailleurs handicapés constitue un progrès social évident puisqu'elle donne à ces personnes une chance supplémentaire de réinsertion dans le monde du travail. M Pierre Pascallon attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'intérêt qu'il y aurait à indiquer explicitement, dans les décrets d'application de cette loi, qu'un certain pourcentage des emplois de handicapés doit être réservé aux handicapés mentaux qui, sans cette précision, risqueraient d'être systématiquement exclus par les entreprises.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36529

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 635